

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° AS336

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 10**

À l'alinéa 38, substituer au montant :

« 2,19 milliards »

le montant :

« 2,1 milliards ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député.es membres du groupe parlementaire la France Insoumise souhaitent abaisser le montant Z à 2,1 milliards d'euros.

Les fabricants de dispositifs médicaux profitent largement des financements publics. Les dépenses d'assurance maladie relatives aux dispositifs médicaux sont en hausse de 3,7 % (2,4 Md€) par an sur la période 2017-2022 et représentaient 14 milliards d'euros en 2022. La consommation de dispositifs médicaux a atteint 21,7 milliards d'euros en 2024, en hausse de 4,4 % sur un an.

La France est le pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui consacre la dépense totale la plus élevée aux dispositifs médicaux (298 euros par an et par habitant en 2021). Selon une étude faite par le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des

Technologies Médicales), le marché français du matériel médical représente un chiffre d'affaires de 30,7 milliards d'euros en 2021, soit 6,3 % du marché mondial.

Cette hausse des dépenses s'explique pour partie par l'évolution démographique que connaît notre pays. Le vieillissement de la population entraîne des besoins accrus de matériels et d'appareils d'aide à la vie comme d'optique médicale. En outre, c'est sur les dépenses relatives aux dispositifs médicaux que les ménages supportent le reste à charge le plus important, comme l'indique la Drees dans son rapport annuel pour les dépenses de santé.

Cette tendance à l'accroissement des besoins implique de mettre à contribution les industriels.

Le Gouvernement fait exactement l'inverse en fixant, chaque année, un montant Z si élevé qu'il ne s'est jamais déclenché. 2,21 milliards en 2023, puis 2,31 milliards d'euros pour les exercices 2023 et 2024, avant 2,26 milliards en 2025.

L'Assurance maladie est donc privée d'un outil qui pourrait lui permettre de contrôler les dépenses liées aux dispositifs médicaux et les patients d'un outil de maîtrise des tarifs.

Rappelons que dans son rapport sur le PLFSS 2022, la commission des affaires sociales du Sénat notait que « L'évaluation préalable indique une perspective de baisse du montant Z à partir de 2023, estimant un montant 2022 porté par l'effet des mesures du CSIS [Conseil stratégie des industries de santé], qui prendront fin pour partie à l'issue de cette année ».

Le montant Z devrait être en baisse depuis 3 ans déjà. Au vu de l'augmentation qu'ont porté les dernières LFSS, il paraît justifié de rétablir cette trajectoire.

Nous considérons qu'il faut se saisir de cet outil qu'est le montant Z afin de contenir la hausse des prix et de mettre à contribution le secteur du dispositif médical.

Alors que le Gouvernement s'acharne à provoquer une augmentation du reste à charge pour les ménages en même temps qu'un moindre accès aux soins, le groupe La France Insoumise considère qu'il revient aux industriels, qui bénéficient des financements publics au titre de la recherche, du développement et de la fabrication, de contribuer à l'effort budgétaire.

Pour toutes ces raisons, les député.es membres du groupe La France Insoumise- NFP proposent de ramener le montant Z à 2,1 milliards d'euros pour 2026.